



# TABLEAU DES GARANTIES

CAP WORKING HOLIDAY FRANCE

## ACTE

## PLAFOND

L'hospitalisation de plus de 24 heures et l'accouchement sont soumis à l'entente préalable de l'assureur

### HOSPITALISATION ET MÉDECIN DE VILLE

Hospitalisation (hors maternité) et médecine de ville

300 000 €  
Prise en charge au 1<sup>er</sup> euro, 100% des frais réels,

### HOSPITALISATION

Frais de séjour, honoraires, autres frais médicaux, transport en ambulance

100% des frais réels sous déduction d'une franchise de 20 € par acte

Indemnité journalière

30 € par jour d'hospitalisation du 6<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> jour consécutif d'hospitalisation et une fois pendant la validité de l'adhésion

Maternité : Soins relatifs à la grossesse, accouchement par voie basse ou césarienne sous réserve des dispositions de l'article 3.3.3 (Date d'effet, durée des garanties)

75% des frais réels et de 10 000 € pour la durée de l'adhésion

### MÉDECINE DE VILLE (HORS HOSPITALISATION)

Consultations médicales

Visites médicales

Auxiliaires médicaux (hors kinésithérapie)

Analyses médicales

Actes techniques médicaux

Imagerie médicale,

Médicaments (sauf vaccins, moyens de contraception)

100% des frais réels sous déduction d'une franchise de 20 € par acte

Kinésithérapie

75% des frais réels et de 10 séances maximums pour la durée de l'adhésion

### FRAIS DENTAIRES

Pansements, obturation, dévitalisation ou extraction

• SI LES FRAIS SONT CONSÉCUTIFS À UN ACCIDENT :  
100% des frais réels et de 440 € par dent avec un maximum de 1 300 € par sinistre.

• DANS LES AUTRES CAS :  
100% des frais réels et de 500 € pour la durée de l'adhésion

### OPTIQUE UNIQUEMENT EN CAS D'ACCIDENT

Monture, verres, lentilles

100% des frais réel et de 200 € pour la durée de l'adhésion

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	MONTANTS TTC*/PERSONNE
<b>ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE</b>	
Transport/Rapatriement	Frais réels
Présence hospitalisation	Billet AR + 80 € / nuit (max 10 nuits)
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille	Billet Aller / Retour
<b>ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS</b>	
Transport de corps	Frais réels
Frais de cercueil ou d'urne	2 000 €
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Billet Aller / Retour
<b>ASSISTANCE VOYAGE</b>	
Frais de recherche et de secours en mer, en montagne et dans le désert	5 000 €
GARANTIES D'ASSURANCE	MONTANTS TTC*/PERSONNE
<b>BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS</b>	
Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport	1 000 €
Franchise	30 €
Objets précieux	Limités à 50% du montant de la garantie
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE EN FRANCE</b>	
Plafond global de garantie en deuxième ligne :	4 000 000 € / événement
dont dommages corporels et dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels garantis	4 000 000 € / événement
dont dommages matériels et dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis	450 000 € / événement
Franchise	150 €
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE</b>	
Capital Décès	15 000 €
Capital Invalidité	50 000 €

\*Taux applicable selon la législation en vigueur